

Mémoire de Marie-Vincent

Présenté dans le cadre des consultation ciblées du ministère de la Sécurité Publique pour de nouvelles actions gouvernementales en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation sexuelle



Rédaction, révision et mise en forme :

Stéphanie Cyr Vickie Gauthier Lefebvre

Comité de réflexion :

Gabrielle Denis Andréa Stoenescou

Révision:

Myriam Le Blanc Élie

© Marie-Vincent, 2025

Marie-vincent.org

Toute reproduction de ce mémoire, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite de l'auteur.



1.TABLE DES MATIÈRES

1.TABLE DES MATIÈRES	3
2.REMERCIEMENTS	4
3.MARIE-VINCENT	4
3.1. Les services de MV	4
3.2 La problématique de l'exploitation sexuelle à Marie-Vincent	5
4.EXPOSÉ GÉNÉRAL	5
4.1 De la formation spécialisée et adaptée pour répondre aux besoins spécifiques	5
4.2 Agir par la prévention	7
4.3 Inclure la voix des jeunes	9
4.4 L'accès aux services spécialisés	10
4.5 Se concerter pour mieux protéger	12
4.6 Pérenniser pour lutter avec efficacité contre l'exploitation sexuelle	13
5.RECOMMANDATIONS	15
6.SYNTHÈSE	16
7. RÉFÉRENCES	17



2.REMERCIEMENTS

Marie-Vincent (MV) dépose le présent mémoire dans le cadre de la consultation gouvernementale Briser le cycle de l'exploitation sexuelle – Vers de nouvelles actions gouvernementales en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation sexuelle.

Marie-Vincent remercie le ministère de la Sécurité publique pour son invitation à partager ses constats et son expertise dans le cadre de cette démarche. MV se ravi de contribuer aux réflexions guidant le prochain plan d'action gouvernemental. Fort de son engagement dans la prévention des violences sexuelles et dans le soutien aux enfants et adolescent e s victimes et leurs proches, Marie-Vincent met son expertise au service de cette démarche afin que les besoins des personnes victimes, les jeunes à risque et les milieux concernés soient pleinement considérés.

3.MARIE-VINCENT

3.1. Les services de MV

Marie-Vincent soutient les enfants et les adolescent es victimes de violence sexuelle en leur offrant, sous un même toit et en collaboration avec ses partenaires, les services dont elles et ils ont besoin. MV contribue à prévenir la violence en misant sur l'éducation et la sensibilisation, et en aidant les enfants présentant des comportements sexuels problématiques.

Marie-Vincent aide les enfants et les adolescent e s victimes de violence sexuelle, ainsi que leur famille, à surmonter cette épreuve en s'assurant que des traitements spécialisés, à la fine pointe des connaissances, leur soient offerts. Les services cliniques de MV permettent de diminuer les symptômes associés à la violence sexuelle (stress post-traumatique, dépression, culpabilité) et d'améliorer l'estime de soi et la reprise de pouvoir des jeunes.

Marie-Vincent contribue au transfert des connaissances et au développement des meilleures pratiques en matière de prévention et d'intervention en violence sexuelle auprès des enfants et des adolescent e.s. Les projets de prévention et de formation permettent de sensibiliser les jeunes et de renforcer leurs capacités en ce qui a trait à la sexualité et aux relations égalitaires et de mieux outiller les proches et les professionnel le s qui les accompagnent pour améliorer la qualité de leurs interventions.

L'offre de services de prévention et de formation favorise le développement de compétences et le renforcement des capacités des intervenant es et des professionnel les des milieux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de la petite enfance, des organismes communautaires ainsi que du secteur



sociojudiciaire afin de bâtir ensemble une communauté protégeante et de lutter contre la violence sexuelle faite aux enfants et aux adolescent e s.

Marie-Vincent mise sur les meilleures pratiques et sur le développement de l'expertise en matière de violence sexuelle en soutenant sa propre Chaire interuniversitaire de recherche sur les agressions sexuelles envers les enfants et en en demeurant à l'affût des nouvelles réalités sociales.

3.2 La problématique de l'exploitation sexuelle à Marie-Vincent

Au cours des dernières années, Marie-Vincent a démarré et mis en œuvre trois projets majeurs de prévention pour la jeunesse (12-17 ans) en lien avec la problématique de l'exploitation sexuelle. En ce sens, MV déploie un jeu web de prévention de la violence sexuelle à travers le Québec, une approche de prévention par les pairs contre la cyberviolence sexuelle, ainsi que le programme Pile ou face, un projet de prévention de l'exploitation sexuelle visant les jeunes à risque dans plusieurs milieux (communautaire, scolaire et réseau de la santé et des services sociaux). Dans le cadre de ces projets, des outils d'intervention et de prévention ainsi que des formations sont offertes gratuitement aux intervenant es qui œuvrent auprès des jeunes. Par ailleurs, MV offre aussi une trousse d'intervention en exploitation sexuelle qui rassemble près de 30 outils d'intervention concrets.

De plus, MV est fier partenaire du Projet Sphères qui s'adresse aux jeunes de 12 à 24 ans qui vivent à Montréal et se trouvent en situation d'exploitation sexuelle. Depuis 2019, les intervenant e s de Marie-Vincent accompagnent des jeunes en offrant un suivi psychothérapeutique pour les soutenir dans la résolution des traumatismes vécus lors de situations d'exploitation sexuelle et d'autres types de victimisation (sexuelle et autres).

4.EXPOSÉ GÉNÉRAL

Dans le cadre de son engagement et de sa participation à cette consultation, Marie-Vincent présente six (6) recommandations visant à consolider les efforts de prévention et de lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs. Elles reposent sur l'expertise développée par l'organisme, sur les constats issus de son travail de terrain ainsi que sur les actions concertées en collaboration avec ses partenaires.

4.1 De la formation spécialisée et adaptée pour répondre aux besoins spécifiques

Force est de constater que même si de nombreuses formations existent actuellement sur l'exploitation sexuelle et la traite de personnes, il demeure prioritaire de garantir leur accessibilité à l'ensemble des intervenant e s



concerné e s. Il est également important de les actualiser régulièrement afin de maintenir leur pertinence, compte tenu de l'évolution constante et de la complexité du phénomène de l'exploitation sexuelle au Québec. Par ailleurs, il est essentiel que les contenus intègrent davantage le volet de prévention de la problématique afin de donner aux intervenant e s les moyens d'agir rapidement et efficacement pour protéger les jeunes vulnérables.

En ce sens, à travers la mise en œuvre des différents projets de prévention de la violence sexuelle chez les adolescent es à MV, nous constatons que l'un des enjeux prioritaires est la nécessité de former et d'outiller les intervenant es qui interagissent avec les jeunes victimes et les jeunes à risque afin qu'ils et elles soient en mesure de repérer, le plus tôt possible, les jeunes vulnérables en plus d'être capables d'intervenir adéquatement auprès des jeunes victimes et à risque d'exploitation sexuelle.

Dans le cadre de notre projet Pile ou Face visant à prévenir l'exploitation sexuelle, nous avons notamment offert de la formation aux intervenant es de divers centres jeunesse et organismes communautaires de trois (3) régions du Québec. Les résultats de l'évaluation du projet (faite par la Chaire de recherche interuniversitaire Marie-Vincent sur les agressions sexuelles envers les enfants) soutiennent ce besoin de formation. En effet, les résultats ont démontré que 38% des intervenant es étaient âgé es de moins de 30 ans et très peu formé es sur la problématique. Près de la moitié des participant es (46,8%) comptaient entre 0 et 2 années d'expérience en intervention. Une large majorité ne détenait ni formation spécifique (80,9%) ni expérience d'accompagnement de jeunes ou d'adultes en matière d'exploitation sexuelle (80,9%).

La formation Pile ou face a permis de renforcer les acquis des intervenant e s tout en introduisant de nouvelles connaissances, notamment sur la distinction entre l'exploitation sexuelle et la traite des personnes, les formes d'exploitation, les stratégies de recrutement, les facteurs de vulnérabilité et la diversité des profils des jeunes à risque. Elle a également modifié certaines croyances et perceptions. En ce sens, les intervenant e s se sont dits plus sensibilisé e s à la problématique, à la prévalence du trauma, à l'importance des relations égalitaires et aux mécanismes de contrôle, de coercition et de manipulation des proxénètes. Une sensibilisation accrue aux risques de banalisation ou de glamourisation du phénomène a aussi été observée chez les intervenant e s formé e s. De plus, les commentaires formulés ont indiqué un fort renforcement du sentiment d'autoefficacité. Les intervenant e s se sont dits mieux informé e s et surtout davantage sensibilisé e s à l'importance de leur posture relationnelle, notamment en adoptant un vocabulaire adapté, en respectant le rythme des jeunes, et en



¹ Le rapport complet est disponible en ligne: Évaluation du projet pilote Pile ou face. https://marie-vincent.org/publications/rapport-evaluation-pilote-pile-ou-face/

misant sur la bienveillance, le non-jugement et la disponibilité. La formation a été jugée essentielle pour les intervenant e s.

Comme Lanctôt (2025) le précise, il est primordial d'assurer l'accessibilité à de la formation spécialisée et appropriée sur le sujet de l'exploitation sexuelle, selon le contexte professionnel des personnes concernées. En ce sens, il est important d'assurer l'adaptation des contenus afin qu'ils répondent aux réalités et aux besoins spécifiques de chaque milieu d'intervention — qu'il s'agisse du milieu policier, communautaire, scolaire ou de la santé — ainsi qu'à la diversité des contextes sociaux et culturels, notamment ceux propres aux communautés autochtones. Les approches et façons d'intervenir doivent donc être adaptées afin de demeurer pertinentes et efficaces.

Notre collaboration actuelle avec des intervenantes du centre de santé et de services sociaux de Uauitshitun à Sept-Îles met aussi en lumière l'importance d'adapter le contenu des formations, selon les réalités régionales et des communautés autochtones. Nous travaillons présentement, en collaboration avec le milieu, sur l'adaptation d'une formation portant sur la prévention et l'intervention en contexte d'exploitation sexuelle, afin que celle-ci tienne compte des réalités autochtones. Les intervenant es souhaitent avoir accès à davantage de ressources (formation et outils) face à la prévalence de plus en plus importante de la problématique observée sur place.

Dès lors, nous recommandons la mesure suivante, soit d'assurer le développement, l'actualisation et la diffusion des formations à l'intention des intervenant e s et professionnel le s des milieux communautaire, policier, scolaire et de la santé, afin de renforcer leurs capacités à repérer les situations à risque, prévenir l'exploitation sexuelle et soutenir adéquatement les personnes victimes.

Une telle mesure pourrait ainsi soutenir la pérennisation d'initiatives de formation déjà existantes, tout en permettant la bonification du contenu à la lumière de cette problématique en constante évolution, ainsi qu'à la diversité des contextes sociaux et culturels et aux besoins distincts propres aux différents milieux d'intervention. Cette recommandation s'inscrit en cohérence avec les mesures N°15 à 22 du PACSESM. Cependant, elle nécessite que les mesures actuelles soient renforcées afin d'intégrer pleinement le volet préventif, de tenir compte du caractère évolutif et complexe de la problématique de l'exploitation sexuelle et d'incorporer les recommandations issues de la recherche sur les meilleures pratiques de prévention et d'intervention.

4.2 Agir par la prévention

À Marie-Vincent, nous considérons essentiel de prévenir la violence sexuelle envers les jeunes en favorisant l'éducation à la sexualité saine et la promotion de relations égalitaires. La prévention et la sensibilisation, tant auprès des jeunes que



de leur entourage, constituent des leviers concrets majeurs pour réduire la violence sexuelle.

La prévention de l'exploitation sexuelle est particulièrement cruciale, car elle permet d'agir avant que des situations de vulnérabilité ne se transforment en exploitation. Intervenir tôt et de manière adaptée protège les jeunes et contribue à diminuer les impacts psychosociaux, éducatifs et sociaux à long terme, tout en soutenant les adultes qui les entourent (WHO, 2010).

L'accès à des outils concrets et à des programmes de prévention adaptés est indispensable pour outiller les intervenant e s et professionnel le s qui travaillent auprès des jeunes à risque ou victimes d'exploitation sexuelle. Ces ressources permettent de mieux comprendre les dynamiques de l'exploitation, de repérer les signes précoces de vulnérabilité et d'intervenir de manière cohérente et efficace. En renforçant les compétences et les capacités d'action des professionnel le s, nous pouvons accroître à la fois la qualité du soutien offert aux jeunes et l'efficacité des stratégies de prévention déployées dans différents milieux.

Au cours des trois dernières années, nous avons distribué plus de 500 trousses d'intervention en exploitation sexuelle auprès de nos partenaires. Ces trousses comprennent deux volets : 1) des outils pour évaluer si un jeune se trouve à risque ou en situation d'exploitation et déterminer l'ampleur de son implication dans une trajectoire d'exploitation, et 2) des outils permettant d'intervenir de manière adaptée et concrète selon le niveau de cette implication.

Les retours de nos partenaires démontrent que l'accessibilité à des outils concrets et clés en main facilite leur appropriation et la participation active des jeunes, permettant une mise en œuvre fluide et efficace des interventions. Disposer de tels outils permet d'aborder un sujet complexe et sensible, tout en soutenant les professionnel le s à intervenir de manière appropriée, même lorsque le contenu peut entrer en tension avec leurs valeurs personnelles. Par ailleurs, dans le cadre de l'évaluation de notre projet *Pile ou face*, plusieurs intervenant e s ont souligné que les outils offerts dans le cadre du projet étaient attrayants, bien conçus, visuellement stimulants, accessibles, actuels et bien adaptés aux réalités des jeunes. Leur pertinence clinique a particulièrement été appréciée. Leur utilisation a permis de créer un climat d'ouverture, de favoriser les discussions avec les jeunes et de transmettre les connaissances (Daignault et al, 2025).

Par ailleurs, l'accessibilité à des outils concrets constitue aussi un soutien direct pour les jeunes. Lorsqu'ils sont conçus dans un langage clair et vulgarisé, visuellement attrayants et adaptés à leurs réalités, ces outils rendent accessibles des notions sensibles et complexes tout en favorisant l'engagement actif des jeunes dans les démarches. Tel que nous le constatons avec notre trousse d'intervention en exploitation sexuelle, les outils offrent un cadre sécurisant facilitant l'expression des vécus difficiles, aident les jeunes à mettre des mots sur leurs expériences et leur permettent de se sentir réellement entendus.



À travers les dernières années, plusieurs outils et programmes de prévention ont été également développés par nos partenaires. Il est essentiel de mettre aussi ces initiatives en valeur et d'assurer la complémentarité des différents projets, afin que les messages transmis aux jeunes et aux intervenant e s soient cohérents et alignés avec la problématique. Cette concertation permet d'éviter les redondances, de renforcer la cohérence des interventions et d'optimiser l'efficacité globale des actions de prévention sur l'ensemble du territoire québécois.

Ainsi, nous recommandons la mesure suivante : favoriser l'accès des intervenant e s et professionnel le s à des outils concrets et à des programmes de prévention adaptés, afin de renforcer leurs capacités à prévenir l'exploitation sexuelle et à soutenir efficacement les personnes à risque ou victimes.

Cette recommandation s'inscrit en cohérence avec les mesures N°8 à 11 et 16 du PACSESM. Cependant, elle nécessite que les mesures actuelles soient renforcées afin d'intégrer pleinement le volet préventif, de reconduire les initiatives déjà existantes, de réduire les inégalités dans l'accès à l'aide, d'améliorer la concertation entre les acteurs et d'assurer une réponse plus proactive face à cette problématique complexe et évolutive.

4.3 Inclure la voix des jeunes

Selon les besoins recensés dans le cadre du projet Pile ou face, un des enjeux identifiés était de développer des outils de prévention évolutifs et adaptés aux profils diversifiés de jeunes à risque et à leur cheminement (Centre d'expertise Marie-Vincent, 2022). Pour ce faire, il importe de considérer les caractéristiques propres aux jeunes, comme l'âge, la maturité, l'appartenance culturelle, la diversité sexuelle et de genre, ou encore leurs capacités physiques, intellectuelles et cognitives. Leurs vulnérabilités comportementales (difficultés scolaires, fugues précoces, chroniques ou prolongées) et psychologiques doivent aussi être prises en compte (Houle et al., 2024). Cette sensibilité aux différences individuelles, socioculturelles, contextuelles et régionales rappelle l'unicité de chaque parcours et souligne que les généralisations peuvent nuire à l'efficacité de la prévention. Enfin, il demeure essentiel d'impliquer les jeunes dans les processus, de recueillir leur point de vue et de favoriser des espaces bienveillants et sans jugement pour encourager le dialogue entre jeunes et adultes.

Dans le cadre de l'évaluation du projet Pile ou face, cet enjeu est également ressorti dans les constats et les pistes d'adaptation pour les intervenant e s. Bien que les jeunes aient été consultés dans les phases d'analyse des besoins et de développement des outils du projet pour nous assurer que les outils répondent le mieux possible à leurs besoins, d'autres défis ont émergés lors de l'implantation du projet. Par exemple, les ateliers en groupe n'étaient pas adaptés pour tous les profils de jeunes et les besoins spécifiques de certains groupes, notamment en ce qui concerne les clientèles en contexte de prévention tertiaire (c'est-à-dire très à



risques et déjà suivi e s dans les services). Certaines problématiques sensibles dans un tel contexte, telles que la présence d'intimidation ou de jeunes déjà impliqués dans des réseaux d'exploitation sexuelle, peuvent parfois rendre les dynamiques de groupe plus complexes, d'où la nécessité d'envisager des approches mixtes combinant des interventions individuelles et collectives. Des enjeux particuliers ont aussi été identifiés auprès des jeunes vivant avec des troubles d'apprentissage, en lien avec leurs capacités cognitives, la comorbidité ou la médication. Il importe donc d'ajuster les méthodes utilisées en limitant, entre autres, les activités basées sur l'écriture, afin de mieux répondre aux capacités et préférences des jeunes.

Ces constats rappellent l'importance d'impliquer les jeunes à toutes les étapes du cycle de vie des projets pour maximiser leur adhésion aux différentes activités et outils de prévention développés. À travers nos projets, nous avons réalisé plusieurs initiatives permettant aux jeunes de participer activement dans le développement de stratégies de prévention adaptées à leurs milieux. Que ce soit par le biais de comités de prévention par et pour les jeunes dans nos écoles participantes ou bien de groupes de discussions, leurs voix ont été entendues et prises en compte dans le développement des contenus. Cette pratique sera reproduite dans le cadre de notre nouvelle entente avec le Secrétariat à la jeunesse (2025-2028) pour prévenir les violences sexuelles envers les jeunes. Composé de jeunes d'horizons variés, un comité aviseur jeunesse se prononcera sur nos activités, afin d'émettre des recommandations et de participer au développement et à la bonification des outils et des programmes de prévention de la cyberviolence sexuelle et de l'exploitation sexuelle. Nous voulons ainsi nous assurer que les jeunes se reconnaissent dans les contenus proposés et adhèrent à ceux-ci. Nous souhaitons aussi renforcer leurs capacités pour en faire des agents multiplicateurs et ainsi augmenter la portée des projets.

En ce sens, nous recommandons de prévoir dans le prochain plan d'action gouvernemental une mesure qui vise à inclure la voix des jeunes dans le processus de développement de contenus et d'activités de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle afin que ceux-ci soient adaptés aux profils diversifiés des jeunes et à leurs réalités et besoins spécifiques. Une telle mesure permettrait aux jeunes de se sentir davantage concerné es par les contenus développés et augmenterait par le fait même leur adhésion aux différentes initiatives proposées. En impliquant les jeunes à toutes les étapes des projets, il est alors possible de prendre le pouls de leurs réalités changeantes et de s'adapter en continu à celles-ci.

4.4 L'accès aux services spécialisés

À la suite de la mesure additionnelle établie dans le PACSESM, qui se voulait une réponse aux recommandations 40 et 45 du rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs (CSESM), le projet Sphères s'est vu reconduit.



De plus, le financement qui se terminera au terme du PACSESM permet également le soutien au développement du projet dans d'autres régions du Québec.

Depuis sa création, le projet Sphères, a accompagné 185 jeunes en situation d'exploitation sexuelle dans la région de Montréal, âgé e s de 12 à 24 ans, en leur offrant des services spécialisés. Le projet mise sur la collaboration entre des milieux institutionnels et communautaires afin d'accompagner ces jeunes dans leurs démarches de changement pour se construire une identité positive, développer leur autonomie et trouver leur place. Fier collaborateur de ce projet, Marie-Vincent accompagne jeunes projet, offrant les dυ en psychothérapeutique afin de remédier au manque de soutien dans la résolution des traumatismes vécus lors des situations d'exploitation sexuelle et d'autres types de victimisation (sexuelle et autre). Depuis le début de cette collaboration, 34 jeunes ont bénéficié de l'accompagnement des psychothérapeutes à MV. Fait important, alors que la prévalence d'un trouble de stress post-traumatique s'élève à 10 % dans la population féminine en général, une étude récente réalisée au Québec a permis d'établir qu'elle est de 25 % à 35 % chez les femmes victimes d'exploitation sexuelle (Lanctôt et al, 2020). L'approche concertée préconisée par le projet Sphères favorise des suivis approfondis facilitant ainsi une prise en charge proactive et adaptée.

Par ailleurs, le projet Sphères cherche également à éviter une interruption dans l'offre de services qui se produit lors de la transition de l'adolescence vers l'âge adulte. Cette période, marquée par une vulnérabilité accrue, constitue une des principales lacunes des services destinés aux jeunes en difficulté. La transition vers la vie adulte représente un moment sensible où certains jeunes, confrontés à des vulnérabilités personnelles, familiales ou sociales, peuvent envisager la marchandisation de services sexuels comme une solution, voire comme une nécessité. Il est également fréquent que les jeunes victimes d'exploitation sexuelle éprouvent des difficultés à établir un lien de confiance avec les adultes intervenants (Gouvernement du Québec, 2020). Lorsqu'un tel lien est établi, il est crucial de le maintenir à l'âge adulte afin de soutenir une réadaptation durable et garantir un accompagnement efficace sur le long terme. Par ailleurs, dans le cadre de sa collaboration avec le projet Sphères, et afin de mieux accompagner leur transition vers l'âge adulte, Marie-Vincent a choisi d'étendre ses services aux jeunes jusqu'à l'âge de 24 ans, alors que nos services s'adressent généralement aux personnes de 18 ans et moins.

Dès lors, nous recommandons la mesure suivante, soit d'assurer la pérennisation des services spécialisés et individualisés aux personnes victimes d'exploitation sexuelle dans le cadre du projet Sphères et de poursuivre son développement dans d'autres régions du Québec.

Cette recommandation s'inscrit en cohérence avec la mesure additionnelle du PACSESM. Force est de constater qu'il est essentiel d'assurer la pérennisation



d'initiatives, telles que le projet Sphères, qui visent à offrir des services spécialisés aux victimes d'exploitation sexuelle. Cette stabilité est essentielle, où l'établissement d'un lien de confiance avec les jeunes victimes est une démarche sensible qui peut prendre du temps. La rotation du personnel et les fluctuations budgétaires peuvent compromettre la qualité et la continuité de l'intervention, soulignant l'importance de maintenir des ressources et des équipes stables pour un accompagnement efficace. Ainsi, le projet Sphères constitue un levier essentiel pour combler les lacunes dans l'accompagnement des jeunes victimes d'exploitation sexuelle, en offrant un suivi spécialisé, continu et adapté à leurs besoins. Sa reconduction et son expansion dans d'autres régions du Québec témoignent de l'importance de maintenir et de renforcer ce type d'initiatives pour soutenir efficacement les jeunes, favoriser leur rétablissement et prévenir les impacts durables de l'exploitation sexuelle.

4.5 Se concerter pour mieux protéger

Depuis la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs, nous constatons un renforcement de la présence d'instances de concertation dans plusieurs régions du Québec, visant à mieux répondre aux besoins complexes des victimes d'exploitation. Nous sommes d'avis que les actions concertées entre les partenaires en matière d'exploitation sexuelle est primordiale pour assurer une intervention efficace et adaptée auprès des jeunes victimes ou à risque. Une communication claire et structurée entre les différents acteurs facilite l'échange d'informations essentielles, la coordination des services et la continuité des interventions. En ce sens, nous reconnaissons que plusieurs améliorations réalisées dans la cadre du PACSESM ont également permis de favoriser une approche concertée entre les différents secteurs et organismes impliqués. C'est le cas notamment de la mesure N°14 qui a permis de clarifier les règles de partage et de communication de renseignements confidentiels entre les professionnel·le·s travaillant avec des jeunes bénéficiant de services de protection de la jeunesse afin de mieux les protéger en situation de risque ou d'exploitation sexuelle.

Étant membre de la table de concertation de la région montréalaise (TACMES), Marie-Vincent peut témoigner de la pertinence de cet espace d'échanges et de discussion entre les différents acteurs et actrices impliquées dans la lutte contre l'exploitation sexuelle. Il s'agit d'un moment privilégié pour mettre en commun les ressources et projets existants, réfléchir à ceux en développement et échanger les informations essentielles afin d'améliorer et d'assurer la complémentarité des services destinés aux jeunes à risques ou victimes d'exploitation sexuelle. De plus, ces rencontres permettent de renforcer les relations avec les différents acteurs-clés de l'entente multisectorielle (police, institutionnel, etc.) avec lesquels notre centre d'appui à l'enfance et à la jeunesse collabore, dans le but de mieux répondre à l'ensemble des besoins des jeunes victimes de violence sexuelle.



Par ailleurs, il nous apparait essentiel de poursuivre les efforts afin d'uniformiser les pratiques et de garantir l'accès aux services dans toutes les régions du Québec. Plusieurs régions ne disposent pas encore d'une table régionale de concertation en matière d'exploitation sexuelle, ce qui limite la capacité des ressources professionnelles à poursuivre leurs efforts concertés et à offrir des services spécialisés et adaptés dans une approche holistique et intégrée (Lanctôt et al., 2025). Il demeure nécessaire d'établir dans chacune des régions du Québec, des structures de collaboration adaptées aux particularités locales, afin que les efforts de concertation répondent aux besoins spécifiques de chaque région (Gouvernement du Québec, 2020). La mise sur pied et le fonctionnement de ces structures dépendent de ressources financières et humaines que seul un financement récurrent de la part du gouvernement pourrait garantir. En ce sens, nous recommandons d'assurer l'implantation de tables de concertation sur l'exploitation sexuelle dans toutes les régions du Québec, tout en consolidant la coordination et en sécurisant le financement des tables existantes pour garantir leur efficacité à long terme.

Cette recommandation s'inscrit en cohérence avec la mesure N°13 du PACSESM. Elle complèterait les efforts déjà mis en place pour favoriser le travail de concertation entre les différents milieux.

4.6 Pérenniser pour lutter avec efficacité contre l'exploitation sexuelle

La difficulté à mener à bien leur mission est toujours un enjeu d'actualité pour les organismes communautaires dont l'expertise et le savoir-faire en matière d'exploitation sexuelle sont reconnus. En effet, ces derniers continuent de compter principalement sur des financements d'une durée limitée octroyés dans le cadre d'appels de projets pour réaliser leurs activités. Tel que rapporté dans la cadre de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs, cette structure de financement ne permet pas aux organismes de pérenniser des projets de prévention et d'intervention déjà mis en place et ayant prouvé leur efficacité. Cette situation place les organismes en position de précarité, alourdit leur travail à travers la recherche constante de financement et de redditions de compte multiples et freine leurs efforts dans la lutte contre l'exploitation sexuelle (Gouvernement du Québec, 2020).

La mesure N°10 du PACSESM qui prévoit la mise en place du programme de soutien à la mission globale des organismes communautaires (PMES) a permis de répondre au besoin de stabilité pour une trentaine d'organismes du milieu, mais le besoin demeure toujours 3 ans plus tard. Beaucoup plus de projets et d'initiatives ont besoin d'être soutenus financièrement pour pouvoir continuer de répondre aux nombreux besoins des jeunes à risque et victimes d'exploitation sexuelle afin de les protéger. Tisser le filet de sécurité pour ces jeunes doit absolument passer par une bonification de l'aide gouvernementale pour assurer la survie des projets



existants et approuvés en matière d'exploitation sexuelle. Tel que le stipule Lanctôt (2025), nous remarquons, de manière internationale, que des voix s'élèvent dans divers pays et juridictions pour revendiquer un engagement soutenu des décideurs politiques dans la lutte contre l'exploitation sexuelle. Cette volonté se transpose également à notre réalité québécoise. Sans cet engagement, l'accès et l'utilisation des services par les jeunes exploités sexuellement ou à risque de l'être n'en seront que plus fragilisés. De plus, il est essentiel que les instances gouvernementales prennent la responsabilité de financer des initiatives pratiques qui sont appuyées sur des connaissances scientifiques (Lanctôt et al. 2023). À Marie-Vincent, nos programmes de prévention s'appuient sur des données probantes et font l'objet d'évaluation de leur démarche d'implantation et de leurs retombées avec l'appui de la Chaire de recherche interuniversitaire Marie-Vincent. Cette collaboration permet de tenir compte tant des avancées scientifiques que de la réalité des milieux de la pratique et d'être toujours en phase avec l'évolution de la problématique.

Plusieurs efforts ont été déployés au cours des dernières années, mais il est essentiel de les poursuivre. Pour ce faire, nous recommandons de reconduire et d'assurer la bonification du programme de soutien à la mission globale (PMES) pour les organismes communautaires dont l'expertise et le savoir-faire en matière d'exploitation sexuelle sont reconnus afin d'assurer la pérennité des projets déjà existants.



5.RECOMMANDATIONS

Marie-Vincent recommande vivement que toutes les préoccupations et observations soulevées dans ce mémoire soient considérées lors de l'élaboration du prochain plan d'action gouvernemental en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation sexuelle.

Nos recommandations visent davantage les axes de la prévention, de la formation, de la reconstruction et de la réhabilitation, comme stipulé dans le plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs.

RECOMMANDATIONS		
Recommandation 1	Assurer le développement, l'actualisation et la diffusion des formations à l'intention des intervenant e s et professionnel le s des milieux communautaire, policier, scolaire et de la santé, afin de renforcer leurs capacités à repérer les situations à risque, prévenir l'exploitation sexuelle et soutenir adéquatement les personnes victimes.	
Recommandation 2	Favoriser l'accès des intervenant e s et professionnel le s à des outils concrets et à des programmes de prévention adaptés, afin de renforcer leurs capacités à prévenir l'exploitation sexuelle et à soutenir efficacement les personnes à risque ou victimes.	
Recommandation 3	Inclure la voix des jeunes dans le processus de développement de contenus et d'activités de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle afin que ceux-ci soient adaptés aux profils diversifiés des jeunes et à leurs réalités et besoins spécifiques.	
Recommandation 4	Assurer la pérennisation des services spécialisés et individualisés aux personnes victimes d'exploitation sexuelle dans le cadre du projet Sphères et poursuivre son développement dans d'autres régions du Québec.	
Recommandation 5	Assurer l'implantation de tables de concertation sur l'exploitation sexuelle dans toutes les régions du Québec, tout en consolidant la coordination et en sécurisant le financement des tables existantes pour garantir leur efficacité à long terme.	
Recommandation 6	Reconduire et assurer la bonification du programme de soutien à la mission globale (PMES) pour les organismes communautaires dont l'expertise et le savoir-faire en matière d'exploitation sexuelle sont reconnus afin d'assurer la pérennité des projets déjà existants.	



6.SYNTHÈSE

Marie-Vincent joue un rôle central dans l'accompagnement des enfants et adolescent e s victimes de violence sexuelle, ainsi que de leurs proches, en offrant sous un même toit, et en collaboration avec ses partenaires, un continuum de services adaptés à leurs besoins. Ceux-ci vont du soutien psychosocial et psychothérapeutique à la mise en œuvre de projets de prévention et à la formation des intervenant e s et professionnel le s de divers milieux, afin de renforcer leurs compétences et leur capacité à agir efficacement en matière de violence sexuelle.

Appuyé par ces expertises, Marie-Vincent formule plusieurs recommandations afin d'assurer la continuité et l'efficacité des actions de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle. D'abord, il est crucial de développer, actualiser et diffuser les formations adaptées pour les intervenant es et professionnel les issu es des milieux communautaire, policier, scolaire et de la santé, afin de renforcer leur capacité à repérer les situations à risque, prévenir l'exploitation sexuelle et soutenir adéquatement les victimes. De telles formations gagneraient à aller de pair avec un meilleur accès à des outils concrets et à des programmes de prévention facilitant l'intervention auprès des jeunes et favorisant des pratiques cohérentes et adaptées.

Marie-Vincent insiste également sur l'importance d'inclure la voix des jeunes dans le développement des contenus et activités de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle, de manière qu'ils reflètent la diversité des profils, des réalités et des besoins spécifiques des jeunes.

De plus, il apparaît essentiel d'assurer la pérennité des services spécialisés et individualisés offerts aux personnes victimes d'exploitation sexuelle dans le cadre du projet Sphères, tout en poursuivant son développement dans d'autres régions du Québec. Cette continuité permet de préserver la stabilité des liens de confiance établis avec les jeunes, de soutenir une réhabilitation positive centrée sur leurs besoins, et d'étendre l'accès à des services adaptés aux victimes à l'échelle de la province.

Afin d'assurer des actions collaboratives et concertées à travers la province, Marie-Vincent recommande d'assurer l'implantation de tables de concertation sur l'exploitation sexuelle dans toutes les régions, tout en consolidant la coordination et le financement de celles déjà existantes, afin de soutenir leur efficacité à long terme.

Finalement, Marie-Vincent recommande de reconduire et de bonifier le programme de soutien à la mission globale (PMES) pour les organismes communautaires dont l'expertise en exploitation sexuelle est reconnue, afin de consolider les projets déjà existants et d'assurer leur viabilité à long terme.



7. RÉFÉRENCES

Centre d'expertise Marie-Vincent. (2022). Rapport des faits saillants de l'analyse des besoins : Prévention de la traite et de l'exploitation sexuelle chez les jeunes à risque. Projet Pile ou face. [Rapport non publié – disponible sur demande].

Daignault, I.V., Chouinard-Thivierge, S. et Garrel, S. (2025). Rapport de l'évaluation pilote du programme Pile ou Face : Prévention de l'exploitation sexuelle et de la traite des personnes auprès des jeunes et des intervenants. Montréal : Université de Montréal.

Gouvernement du Québec. (2020). Rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs : Assemblée nationale du Québec (134 pages).

Houle, A.-A., Fournier, V., Lanctôt, N. et Perrin-Plouffe, R. (2024). Carte conceptuelle sur l'exploitation sexuelle des mineurs. État des connaissances. Projet des cartes conceptuelle en continuité des travaux de Robert Pauzé (version originale, 2019). CRUJeF, Université Laval.

Lanctôt, N., Perrin-Plouffe, R., Lafortune, D., Couture, S., Collin-Vézina, D., Pascuzzo, K. Villeneuve, M. (2023). *Pratiques prometteuses auprès de jeunes exploités sexuellement : Une étude de portée*. [Rapport final]. Université de Sherbrooke; Université de Montréal; McGill University. https://usherbrooke.scholaris.ca/server/api/core/bitstreams/f64c9a13-1df5-4f51-b944-ca0f846ccc1a/content

Lanctôt, N., Perrin-Plouffe, R., & Turcotte, M. (2025). Exploitation sexuelle des mineurs: leviers et barrières aux pratiques psychosociales destinées aux victimes et aux proxénètes [Rapport de recherche]. Université de Sherbrooke. Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC). https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2025/02/4_lanctot_et_al_annexe.pdf

Lanctôt, N. Reid, J, Laurier, C. (2020). Nightmares and flashbacks: The impact of commercial sexual exploitation of children among female adolescents placed in residential care. Child Abuse & Neglect, 100,104-195.

World Health Organization (WHO). (2010). Violence Prevention. The Evidence. Series of briefings on violence prevention. Genève: World Health Organization.

